

Séance du mercredi 06 avril 2022

Membres en exercice :
15

Date de la convocation: 18/03/2022

Présents : 13

L'an deux mille vingt-deux et le six avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Dominique COMBE, en salle du Conseil Municipal

Votants: 14

Secrétaire de séance:
Edith ESCOURROU

Présents : Martial BESSIEUX, Béatrice BORT, Guy BOURDON, Anick COMBE, Dominique COMBE, Edith ESCOURROU, Virginie FONGARO, Anthony LOPEZ, Michel LOPEZ, Christine MOREL, Alexandre PACHOUTINSKY, Chantal ROLLAND, Claude SANTORO

Représentés: Alda PENALA

Excusés: Sylvain RIVIER

Absents:

Objet: Effacement d'une dette à la demande de la Trésorerie - DE_2022_808

Suite à une procédure de surendettement, la commission de surendettement des particuliers de l'Aude a déclaré les factures antérieures au 21/11/2021 impayées de Madame LE PAPE, comme effacées. Cette décision a été entérinée par jugement en date du 29/12/2021. Monsieur le Trésorier sollicite que le conseil municipal prenne une délibération à joindre aux mandats pour l'effacement de la dette suivant :

Budget principal M14 - 21101 : article 6542 pour un montant de 481.16 €
selon la ventilation suivante :

- titre 184 - 2019 11.39 €
- titre 195 - 2019 411.35 €
- titre 244 - 2019 58.46 €

Budget du service de l'Eau M49 - 26001 : article 6542 pour un montant de 302.96 €
selon la ventilation suivante :

- titre 1-215 - 2019 33.16 €
- titre 4-212 - 2019 31.34 €
- titre 3-210 - 2020 105.87 €
- titre 2-207 - 2021 132.59 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal APPROUVE à l'unanimité l'effacement de la dette de Mme LE PAPE Lydie et AUTORISE Madame le Maire à mettre en oeuvre la procédure nécessaire. Les crédits seront affectés au compte 6542 "créances éteintes" de l'exercice 2022 des budgets concernés.

Pour: 14 Contre: 0 Abstention: 0

Ainsi fait et délibéré Affichage le jeudi 28 avril 2022

Madame le Maire

Béatrice BORT

